



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1988/NGO/18
19 août 1988

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre les
mesures discriminatoires et de la
protection des minorités
Quarantième session
Point 15 c) de l'ordre du jour

PROMOTION, PROTECTION ET RETABLISSEMENT DES DROITS DE L'HOMME
AUX NIVEAUX NATIONAL, REGIONAL ET INTERNATIONAL

PREVENTION DE LA DISCRIMINATION ET PROTECTION DE L'ENFANT :
LES DROITS DE L'HOMME ET LA JEUNESSE

Communication écrite présentée par le Conseil d'Archevêché orthodoxe grec,
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif de la
catégorie I

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est
distribuée conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et
social.

[le 12 août 1988]

Le Conseil d'Archevêché orthodoxe grec, représentant quelque 3 millions de personnes de 600 paroisses d'Amérique du Nord et du Sud et présidé par Son Eminence l'archevêque Iakovos, primat de l'Eglise orthodoxe grecque d'Amérique du Nord et du Sud, prend acte avec satisfaction des résolutions du Conseil économique et social approuvant les programmes spéciaux destinés à prévenir la prostitution des enfants, à réprimer l'exploitation de celle-ci et à assurer la réadaptation sociale de ses victimes.

En tant que chefs religieux et animateurs laïques, nous croyons à la dignité inhérente de la personne humaine. Créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, l'être humain est la manifestation la plus évidente de la présence de Dieu parmi nous. La vie de nos enfants étant sacrée, nous avons tous le devoir de contribuer à instaurer, au sein de nos sociétés, des conditions de nature à protéger et à favoriser leur épanouissement harmonieux.

Partout dans le monde, les familles sont confrontées au déferlement sans précédent de la pornographie.

La religion et la moralité sont les piliers de la famille. La pornographie leur porte des coups violents. Elle déshumanise la personne humaine, qu'elle abaisse au niveau de l'animal, allant ainsi à l'encontre de la volonté de Dieu. Elle détruit l'amour en proposant à nos enfants une doctrine à base de sordide indifférence.

La pornographie avilit la société et son influence croissante menace notre conception de la vie et tout ce que la religion véritable enseigne sur les relations humaines. Sa popularité croissante est allée de pair avec une dégradation considérable de son contenu. Outre les représentations sexuelles qu'elle offre, elle dépeint bien souvent la violence, la déchéance, l'humiliation. Le sadisme, l'inceste, les attentats à la pudeur perpétrés contre les enfants, le viol, voire le meurtre en sont aujourd'hui des thèmes courants. La pornographie impliquant des enfants conduit à l'exploitation de nos enfants et à différents crimes perpétrés contre eux - sévices et manque de soins, prostitution des enfants et pratiques esclavagistes liées à la traite des enfants.

Notre premier devoir en tant que chefs religieux et animateurs laïques est d'éduquer et de motiver. Nous pouvons et devons aider les gens à comprendre les conséquences morales de la pornographie impliquant des enfants et à promouvoir les valeurs qui nous viennent de Dieu et qui sont nécessaires à la santé morale de nos sociétés.

Nous demandons instamment à tous les Etats membres, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de considérer l'élimination de la pornographie comme une des premières mesures à prendre dans le cadre de leurs programmes destinés à prévenir la prostitution des enfants et à réprimer l'exploitation de celle-ci. Nous demandons aussi à l'Organisation internationale de police criminelle de faire figurer l'élimination de la pornographie au premier rang de ses préoccupations dans le combat qu'elle mène contre la traite internationale des enfants, et à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de mener des études sur la protection juridique et effective des mineurs contre la pornographie.

Nous souscrivons également à la recommandation de la Commission des droits de l'homme tendant à ce que la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités envisage de nommer un rapporteur spécial chargé de présenter des propositions destinées à favoriser de nouveaux progrès dans la prévention et l'élimination de la pornographie impliquant des enfants et des pratiques esclavagistes, telle la traite des enfants en vue de la prostitution.